



Prix inférieur sur internet par rapport au magasin

Par **BABETH64**, le **04/09/2012** à **17:21**

Bonjour,rrnrnSamedi 1er septembre je me suis rendue dans un magasin Deco Plus Parquet et j'ai commandé et payé mon parquet contrecollé, 44.10 m2 à 39.90 euros hors taxes du mètre carré.rnrnLundi 3 septembre, voulant montrer à des amis le parquet que j'avais choisi, je me rends sur leur site internet et, oh surprise ! mon parquet est à 29.90 euros HT du mètre carré, soit près de 530 euros TTC de différence sur la facture globale.rnrnUn peu exaspérée, j'ai pris contact avec le vendeur qui m'a conseillé de leur envoyer un mail, pour lui il s'agissait d'un tarif promotionnel mis en ligne le Lundi.rnrnRéponse du service clientèle : il s'agit bien d'un tarif promotionnel, au-revoir madame !rnrnPourtant il n'est nulle part spécifié sur leur site qu'il s'agit bien d'une promotion d'autant qu'ils affichent une garantie de prix les plus bas en promettant de rembourser 2 x la différence si l'on trouve moins cher ailleurs. Là le prix moins cher n'est pas ailleurs mais chez eux...rnrnPourriez-vous me dire si je dispose d'une possibilité de recours ?rnrnMerci par avance de aidernrnCordialement

Par **pat76**, le **05/09/2012** à **16:06**

BonjourrrnrnPrenez conseil auprès des services de la répression des fraudes.rnrnSi il y a une arnaque de la part du vendeur, vous le saurez.

Par **BABETH64**, le **05/09/2012** à **16:16**

merci...